



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 52587

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la recommandation formulée par la Cour des comptes dans son enquête sur la rémunération des militaires tendant à la réalisation d'une étude, en lien avec les principales armées étrangères, permettant une comparaison exhaustive des rémunérations des militaires français avec celles de leurs homologues étrangers, à partir d'une méthodologie commune prenant en compte les différents paramètres d'analyse : pouvoir d'achat, niveau de retraite, conditions de vie des militaires, avantages en nature, système fiscal... En l'espèce, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions.

Texte de la réponse

Conformément à la recommandation formulée par la Cour des comptes en septembre 2013, une étude tendant à comparer les rémunérations des militaires français, britanniques et allemands a été engagée conjointement par la direction des affaires financières (observatoire économique de la défense) et la direction des ressources humaines du ministère de la défense au mois de janvier 2014. Ce travail a pour ambition d'apprécier le pouvoir d'achat effectif des militaires de ces trois pays, dont les armées sont comparables, sur la base d'un examen des rémunérations, ainsi que de l'ensemble des paramètres économiques et financiers propre à la condition militaire. Pour chaque critère étudié, le périmètre d'analyse a été défini en fonction de son importance relative pour la population militaire. Dans ce cadre, toutes les variables mesurables pour lesquelles le Royaume-Uni et l'Allemagne pourront fournir des éléments de comparaison seront prises en compte. Cette enquête se poursuit actuellement et devrait être achevée à la fin de l'année 2014.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52587

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2744

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4962